

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHÉ

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015, portant les règlements des marchés publics,

La Direction de la santé et de la population de la wilaya de Gharđaia

(NIF 099747019000423) informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres N°/2020 relative à

l'acquisition, installation et mise en service de stabilisateurs, onduleurs et invertis au profit d'un hôpital de 60 lits BERRAINE Objet de l'appel d'offres paru dans les quotidiens nationaux Derby 16/06/2020

الحوار 16/06/2020 et au BOMOP Qu'à l'issue du jugement des offres, attribué provisoirement à l'entreprise suivante :

LOT N°	Entreprises	Montant de l'offre en TTC	Délai d'exécution	Total technique + financière	OBSV
01	SARL CAMELAC NIF : 099847010095221	34.804.168.00 DA	10 jours	115/120	Mieux disant

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant les règlements des marchés publics, les soumissionnaires pouvant introduire leurs recours auprès de la commission des

marchés compétents dans un délai de 10 jours à partir de 1^{re} parution de l'avis d'attribution provisoire dans les quotidiens nationaux (Arabe et Français) ou le BOMOP.

26/08/2020

Anep n° 2016013623